



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3500**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 1, 12 et 20 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 1, rue Léon Chomel et appartenant à Mme Delphyne Pays et M. Stéphane Pisano

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3500**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 1, 12 et 20 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 1, rue Léon Chomel et appartenant à Mme Delphyne Pays et M. Stéphane Pisano**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n°1, 12 et 20 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 1, rue Léon Chomel à Villeurbanne et appartenant à madame Delphyne Pays et monsieur Stéphane Pisano, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement de type 4 d'environ 74,15 mètres carrés, formant le lot n° 20, de la cave formant le lot n° 1, d'un garage formant le lot n° 12, ainsi que les 97/1000° des parties et choses communes de la masse générale de la copropriété.

Aux termes du compromis, madame Delphyne Pays et monsieur Stéphane Pisano accepteraient de céder les biens leur appartenant au prix de 210 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 23 juillet 2012 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 210 000 €, des lots n° 1, 12 et 20 dépendants de l'immeuble en copropriété situé 1, rue Léon Chomel et appartenant à madame Delphyne Pays et monsieur Stéphane Pisano, dans le cadre de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 210 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**